

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 11 MARS 2024**  
**Procès-verbal n° 04-2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le onze mars à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre - RIVAS Natacha - FALCOZ Corine – MAGNIN Carine – GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - FEUTRIER Stéphanie - GRANGE Christian - GRANGE Michel

**Étaient représentés :** RETORNAZ André (donne procuration à GRANGE Guy) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à MAGNIN Carine) - RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à FALCOZ Corine)

**Étaient absents :** RETORNAZ Dominique - CLAPPIER Pascal - POIROT Marie

Le procès-verbal du conseil municipal du lundi 4 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

**Monsieur Guy GRANGE est désigné secrétaire de séance.**

**1 - Délégation ponctuelle du droit de préemption urbain simple à l'établissement public foncier de la Savoie (EPFL 73)**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain simple au profit de l'établissement public foncier local de la Savoie aux fins de préempter l'ensemble immobilier situé avenue de la Vallée d'Or – 73450 Valloire cadastré comme ci-dessus précisé et d'une contenance totale de 5208 m<sup>2</sup>,
- de rappeler que par cette délégation, le délégataire prend à sa charge la mise en œuvre de la procédure de préemption et en conséquence, est soumis aux mêmes obligations que le titulaire concernant les conditions de préemption et d'utilisation du bien préempté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce lundi 11 mars 2024 à 19h30.

Le secrétaire de séance,  
Guy GRANGE.



Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.

